

NEW YORK PRESBYTERIAN HOSPITAL

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE D'AIDE MÉDICALE

Le New York-Presbyterian Hospital a adopté depuis longtemps une politique d'aide aux patients qui bénéficient de services de soins de santé dans notre hôpital et qui ont besoin d'une aide financière, indépendamment de leur âge, sexe, race, ethnicité, statut socio-économique ou d'immigration, orientation sexuelle ou appartenance religieuse.

SI VOUS ÊTES REDEVABLE FINANCIÈREMENT VIS-À-VIS DU NEWYORK-PRESBYTERIAN HOSPITAL (CI-APRÈS « L'HÔPITAL ») ET PENSEZ NE PAS ÊTRE EN MESURE DE PAYER, LE NYPH A ADOPTÉ UNE POLITIQUE D'AIDE MÉDICALE POUVANT VENIR EN AIDE AUX PATIENTS ADMISSIBLES.

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS ADMISSIBLE À L'AIDE MÉDICALE ?

- Les résidents de l'État de New York peuvent être admissibles à l'aide médicale pour les services d'urgence de soins médicaux indispensables. Les résidents de la zone principale de service de l'hôpital peuvent être admissibles à l'aide médicale pour les services de soins médicaux indispensables ne relevant pas de l'urgence.
- Pour le New York-Presbyterian/Columbia (y compris le Morgan Stanley Children's Hospital du New York-Presbyterian), le New York-Presbyterian/Weill Cornell, le New York-Presbyterian/Lower Manhattan et le New York-Presbyterian/Allen, la zone principale de service comprend les cinq arrondissements (comtés) de la ville de New York.
- Pour le New York-Presbyterian/Westchester, la zone principale de service comprend les comtés suivants : Westchester, Bronx, Orange, Putnam et Rockland.
- Les patients qui remplissent les conditions ci-dessus et dont les revenus sont inférieurs aux montants indiqués ci-dessous peuvent être admissibles à l'aide médicale.

PERSONNES COMPOSANT LA FAMILLE OU LE FOYER	REVENU (AU 01/01/2019)
1	\$49,960
2	\$67,640
3	\$85,320
4	\$103,000
POUR CHAQUE PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE AJOUTER :	\$17,680

- L'admissibilité à l'aide médicale sera généralement déterminée après le dépôt d'une demande d'aide médicale.
- Cette politique NE s'applique PAS aux frais facturés par TOUS les médecins ou autres prestataires. Tous les médecins et autres prestataires de service facturent séparément leurs services.

QUEL TYPE D'AIDE PUIS-JE OBTENIR ?

- L'hôpital ne facturera pas les patients admissibles à son programme d'aide médicale d'un montant supérieur aux montants généralement facturés aux personnes qui disposent d'une assurance pour les soins d'urgence ou autres soins médicaux indispensables. Pour tous les autres soins, une personne admissible à l'aide ne sera pas facturée de frais supérieurs aux charges brutes de l'hôpital. L'hôpital calcule les montants généralement facturés en utilisant la méthode prospective et base ce taux sur les taux Medicaid actuels de la rémunération à l'acte de l'État de New York.
- Un plan de paiement sera proposé aux patients admissibles à l'aide.
- Après le dépôt de votre demande, vous pourrez ignorer toute éventuelle facture jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

QUE DOIS-JE FAIRE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE OU OBTENIR DES RÉPONSES À MES QUESTIONS ?

- La Politique d'aide médicale, le Résumé et le formulaire de demande sont disponibles dans le service d'admission ou sur notre site Internet, à l'adresse www.nyp.org, sous le bouton Charity Care (Aide médicale), en anglais et dans d'autres langues.
- Vous pourrez vous procurer des informations relatives à l'admissibilité à l'aide médicale et au processus de demande dans le service d'admission ou en appelant le **(866) 252 0101 (numéro gratuit)**.